

Participating Forward



Solution sur mesure pour l'optimisation de votre cours de change

Ce qu'il faut savoir sur le Participating Forward

Le Participating Forward est un instrument de couverture conservateur qui offre une protection complète contre les pertes sur devises sans versement d'une prime. Concrètement, il vous fournit une couverture à un cours préalablement fixé tout en vous permettant de bénéficier partiellement, à chaque échéance, d'un mouvement favorable du marché.

Vos besoins

- Vous recherchez une solution sur mesure pour protéger votre entreprise contre les fluctuations défavorables des taux de change.
- Vous souhaitez par ailleurs profiter en partie des mouvements favorables du marché.

Vos avantages en bref

- Vous bénéficiez d'une couverture complète à l'échéance sur la base du pire scénario défini.
- Dans le même temps, vous pouvez profiter en partie des mouvements favorables du marché.
- Vous ne payez aucune prime (stratégie zéro prime).
- Vous pouvez choisir parmi plus de 80 paires de monnaies et de métaux précieux.
- Nos spécialistes se chargent de structurer pour vous une solution qui soit adaptée aux besoins de votre entreprise.

Une limite de négociation OTC est requise pour la vente d'options.

Risques potentiels

- La participation à des mouvements favorables du marché est limitée au ratio de participation.
- Le montant décompté dépend du cours du marché à chaque échéance.
- Si vous souhaitez fermer ou restructurer le Participating Forward, il peut en découler, selon les conditions du marché, des coûts ou des gains.

Fonctionnement

Pour conclure un Participating Forward, il est nécessaire de fixer les paramètres suivants:

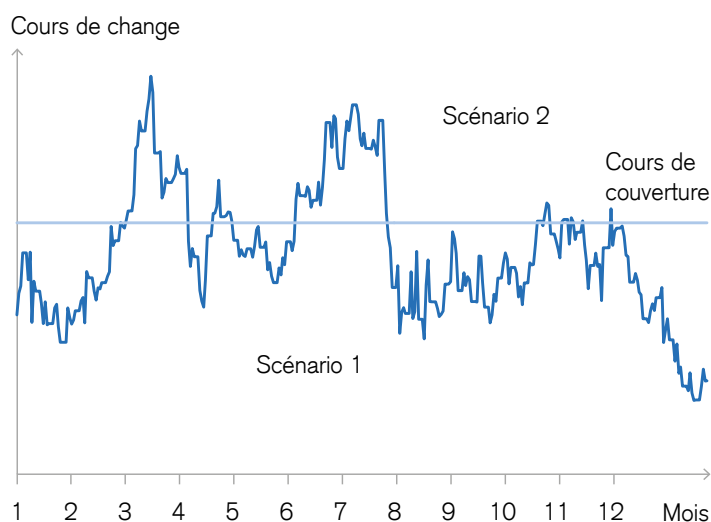
- paire de monnaies
- périodicité/durée
- montant nominal à l'échéance et ratio de participation

Les paramètres choisis définissent le cours de couverture. À chaque échéance, deux scénarios sont possibles: cas d'un vendeur d'une paire de monnaies (par exemple, une entreprise exportatrice).

Scénario 1 – Lorsque la paire de monnaies est en dessous du cours de couverture, vous vendez le montant nominal au cours de couverture.

Scénario 2 – Lorsque la paire de monnaies est à un niveau égal ou supérieur au cours de couverture, vous êtes tenu de vendre uniquement le montant nominal multiplié par le ratio de participation au cours de couverture.

Exemple d'un vendeur (société exportatrice)



À titre d'illustration uniquement.

Contactez-nous

FX Sales Corporate & Institutional Clients

mailbox.dz@credit-suisse.com

credit-suisse.com/devises

| | |
|---------|-------------------|
| Zurich | +41 44 656 68 78* |
| Bâle | +41 61 279 65 00* |
| Genève | +41 22 394 81 55* |
| St-Gall | +41 71 226 61 80* |
| Lugano | +41 91 802 64 00* |

* Les numéros de téléphone de vos correspondants vous seront communiqués.

Les appels téléphoniques peuvent être enregistrés aux fins de sécurité et de formation. En nous appelant, vous reconnaissez accepter cette pratique commerciale.

CREDIT SUISSE AG

International Trading Solutions

Uetlibergstrasse 231

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Les transactions de gré à gré («OTC») sont des produits dérivés complexes qui ne sont ni standardisés ni titrisés. Ils sont négociés et échangés hors Bourse. Les transactions de gré à gré ne sont pas réglées par le biais d'une chambre de compensation et n'ont pas de marché secondaire. Elles peuvent comporter un risque important. Ils sont de ce fait uniquement destinés aux investisseurs avertis, en mesure d'appréhender et d'assumer tous les risques qui en découlent. La valeur des produits dépend du développement de la valeur de l'actif sous-jacent et de la solvabilité des parties, qui peuvent évoluer au cours du cycle de vie des produits. Une société du CS peut participer à d'autres transactions liées à tout sous-jacent des produits susmentionnés. Ces éventuelles transactions ne sont pas mentionnées dans le présent document. Les dispositions à caractère obligatoire de toute transaction seront définies dans les contrats et les confirmations spécifiques OTC. Vous pouvez vous adresser à votre Relationship Manager, qui vous fournira des informations complémentaires concernant ces produits (p. ex. l'intégralité des conditions). En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.